



Règlement des Swiss Rowing Indoors 2012

1. Participants

La compétition est ouverte à toute personne intéressée, sans limitations de genre, de nationalité ou d'appartenance à un club/une association.

Le titre de champion de Suisse ne sera toutefois décerné qu'aux membres d'un club d'aviron suisse enregistré auprès de la FSSA depuis au moins 1 mois.

2. Catégories (hommes et femmes) et distances

Open	Années de naissance 1983 à 1993	2000 m	
Poids léger (75/61,5 kg)	Années de naissance 1983 à 1993	2000 m	
Juniors U19	Années de naissance 1994 à 1995	2000 m	
Juniors U17	Années de naissance 1996 à 1997	1500 m	*
Juniors U15	Années de naissance 1998 et plus	1000 m	*
Masters 30	Années de naissance 1982 à 1973	2000 m	*
Masters 40	Années de naissance 1972 à 1963	2000 m	*
Masters 50+	Années de naissance 1962 et moins	2000 m	*

* Critérium National sans prétention au titre de « Champion de Suisse d'aviron en salle »

Les participants sont libres de concourir dans une catégorie d'âge supérieure (par ex. un participant âgé de 16 ans peut concourir dans la catégorie 17/18 ans).

3. Catégories de championnat et titres

Le membre d'un club d'aviron suisse le mieux classé dans les courses des catégories Open et Poids léger se verra remettre le titre de « Champion de Suisse d'aviron en salle ». Le membre d'un club d'aviron suisse le mieux classé de la catégorie U19 remportera le titre de « Champion junior de Suisse d'aviron en salle ».

4. Poids léger

Hommes	max. 75,0 kg	Pesée :	au plus tôt 2 heures et au plus
Femmes	max. 61,5 kg		tard 1 heure avant chaque course

Tout participant qui n'aura pas été à la pesée dans le temps imparti pourra concourir dans la **catégorie Open** s'il reste des places libres. Dans le cas contraire, il ne pourra pas prendre le départ.

5. Catégories Masters

Les catégories Masters 30, Masters 40 et Masters 50+ ne seront évaluées séparément que si au moins 6 participants par catégorie terminent la compétition. Si les participants ne sont pas en nombre suffisant, l'évaluation se fera avec la catégorie d'âge inférieure directe, voire avec la catégorie Open le cas échéant.

6. Responsabilité

La participation aux Swiss Rowing Indoors est sous la responsabilité des participants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages à des personnes ou des effets personnels, qui surviendraient avant, pendant ou après la manifestation.



Chaque participant est responsable de sa propre santé. Un service sanitaire est sur place.

7. Composition des séries

Il n'y a pas de courses de qualification. Les participants sont répartis par la FSSA dans les courses A et B (C, D, etc. si besoin). Cette répartition se fonde d'une part sur les résultats de l'année passée et d'autre part, dans le cas d'une première participation, sur le meilleur temps communiqué par l'athlète ou les temps des tests ergométriques de la FSSA. La répartition est obligatoire et ne peut pas être contestée par le participant. La course dans laquelle le temps est mesuré ne joue aucun rôle dans le classement général, celui-ci prend en compte toutes les courses. Théoriquement le gagnant d'une course B peut donc être le vainqueur au classement général.

8. Échauffement/récupération

Des ergomètres sont à disposition pour l'échauffement et la récupération. Les participants des séries doivent se tenir prêts à temps dans la zone des ergomètres. Les ergomètres pour l'échauffement seront attribués aux athlètes en fonction de leur numéro de départ.

9. Tenues de club

Tous les participants doivent concourir dans la tenue officielle de leur club. Cette disposition s'applique uniquement aux membres des clubs d'aviron suisses affiliés à la Fédération suisse des sociétés d'aviron (FSSA). Le non-respect de cette règle peut entraîner l'exclusion ou la disqualification de la course.

10. Primes pour les nouveaux records de Suisse

Les participants qui battent le record de Suisse dans une catégorie de championnat officielle recevront de l'organisateur une prime en liquide. Le détenteur du record de Suisse doit être membre d'un club d'aviron suisse enregistré auprès de la FSSA depuis au moins 1 mois. En principe, les hommes et femmes des catégories suivantes peuvent prétendre à une prime :

Open	Années de naissance 1983 à 1993	2000 m
Poids léger (75/61,5 kg)	Années de naissance 1983 à 1993	2000 m
Juniors U19	Années de naissance 1994 à 1995	2000 m

Le montant de la prime s'élève à CHF 500.- pour les seniors et à CHF 250.- pour les juniors. Les records publiés sur www.rowingindoors.ch font foi.

11. Obligation de licence

Les Swiss Rowing Indoors (uniquement le samedi) sont soumis à une obligation générale de licence pour tous les participants qui appartiennent à un club affilié à la Fédération suisse des sociétés d'aviron (FSSA). **Les licences de la saison 2011 ne sont pas valables pour les Swiss Rowing Indoors 2012.** Les personnes qui n'ont pas de licence pour l'année 2012 doivent en faire la demande directement auprès de la FSSA **avant la clôture des inscriptions, c'est-à-dire au plus tard le 17.01.2012 à 12h00.** Le jour de la compétition, la possibilité de demander une licence est réservée aux cas d'urgence. Pour des raisons temporelles et administratives, nous le déconseillons vivement, puisque nous ne pouvons **pas garantir, dans ces conditions, que les athlètes prendront le départ!**



ATTENTION: les bureaux de la FSSA sont fermés entre Noël et Nouvel An. Par conséquent, nous recommandons vivement d'envoyer les demandes de licence à la FSSA avant Noël. La FSSA facture des frais de gestion pour toute demande de licence reçue tardivement.

Demande de licence: <http://www.swissrowing.ch/index.php?q=node/297>

Les sportifs qui ne sont pas membres d'un club affilié à la FSSA (par ex. les clubs étrangers) ainsi que les participants individuels doivent signer une [déclaration de décharge](#) (PDF, 40 ko) pour pouvoir prendre le départ. Il est recommandé de remplir cette déclaration chez soi et de l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Swiss Rowing Indoors
c/o Ruedi Ulli
Chüngstrasse 26
8424 Embrach

E-Mail: info@rowingindoors.ch

12. Disqualification

Cracher par terre avant, pendant ou après la course est interdit et sera sanctionné par la disqualification de l'athlète par l'organisateur.

L'athlète qui lâchera violemment le palonnier de l'ergomètre avant, pendant ou après la course, sera disqualifié par l'organisateur.